



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/06/18

Reçu en Préfecture le : 07/06/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 4 juin 2018
D-2018/170

Aujourd'hui 4 juin 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Madame Virginie CALMELS - Adjoint au Maire

Etaient Présents :

Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Madame Cécile MIGLIORE

**Musée d'Aquitaine et musée des Beaux-Arts. Bordeaux
Grands Evénements "Bordeaux Fête le Vin accueille les
grands voiliers". Offres et privilèges aux détenteurs
du Pass Dégustation. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Grands Evénements organise la manifestation œnotouristique consacrée aux vins de Bordeaux et de Nouvelle-Aquitaine « Bordeaux Fête le Vin ». Pour célébrer ses vingt ans, son édition 2018, accueillera une invitée d'honneur, la prestigieuse Tall Ships Regatta, qui réunit les plus grands voiliers du monde, sur les quais de Bordeaux du 14 au 18 juin 2018.

Le Pass Dégustation, sésame indispensable pour l'accès à cette manifestation et à ses animations, permet également de découvrir et déguster la qualité et la diversité de ces vins et regroupe de nombreux avantages complémentaires proposés par les différents partenaires.

Le musée d'Aquitaine souhaite, à l'occasion de la présentation de son exposition *Jack London dans les mers du Sud*, contribuer à ce partenariat en proposant un accès à tarif réduit aux visiteurs de l'exposition détenteurs du Pass Dégustation jusqu'au 30 juin 2018.

Le musée des Beaux-Arts propose une visite commentée de ses collections sur le thème « Le vin en peinture », au tarif exceptionnel de 3 euros aux détenteurs du Pass Dégustation, le samedi 16 juin 2018 à 11h et de mettre à disposition des visuels du musée reproduits dans l'exposition organisée par Bordeaux Grands Evénements, du 14 au 18 juin 2018.

Une convention de partenariat a été établie stipulant les apports et contributions respectifs répartis entre les partenaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- accorder cette tarification et à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. Stephan DELAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE MUSÉE D'AQUITAINE
LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS
ET
BORDEAUX GRANDS ÉVÉNEMENTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du Préfecture de la Gironde le _____ reçue à la

Et,

Bordeaux Grands Evénements – 42 allées d'Orléans – 33000 Bordeaux, représentée par son président M. Stephan DELAUX.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE – Objectif commun

Bordeaux Grands Evénements organise la manifestation œnologique consacrée aux vins de Bordeaux et de Nouvelle-Aquitaine « Bordeaux Fête le Vin ». Pour célébrer ses vingt ans, son édition 2018, accueillera une invitée d'honneur, la prestigieuse Tall Ships Regatta, qui réunit les plus grands voiliers du monde, sur les quais de Bordeaux du 14 au 18 juin 2018.

Le Pass Dégustation, sésame indispensable pour l'accès à cette manifestation et à ses animations, permet également de découvrir et déguster la qualité et la diversité de ces vins et regroupe de nombreux avantages complémentaires proposés par les différents partenaires.

Le musée d'Aquitaine souhaite à l'occasion de la présentation de son exposition « Jack London dans les mers du Sud », contribuer à ce partenariat.

Le musée des Beaux-Arts souhaite également s'y associer en proposant à cette occasion, une visite commentée sur le thème *Le vin en peinture*. Cette visite permettra de découvrir l'importance du vin et du raisin dans les œuvres de la collection permanente du musée. De la Renaissance aux bambochades, en passant par les vanités jusqu'à la modernité, le parcours proposé se plaira à évoquer la symbolique du raisin et les techniques spécifiques aux courants artistiques.

Article 1- Objet

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'organisation de ce partenariat, dont ce document décrit les principales caractéristiques.

Article 2 – Engagements de la Ville de Bordeaux :

2.1 musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine s'engage à :

- Mentionner le logo du partenaire sur ses supports de communication liés à l'exposition « Jack London dans les mers du Sud » (flyers, newsletters, invitations vernissage, dossier de presse et sur le site internet) ;
- Mettre à disposition du partenaire des invitations pour l'inauguration de l'exposition ;
- Inviter le partenaire aux événements dédiés aux partenaires du musée d'Aquitaine ;
- Proposer un accès à tarif réduit pour l'exposition « Jack London dans les mers du Sud », aux détenteurs du Pass Dégustation, sur présentation de ce dernier, valable jusqu'au 30 juin 2018.
- Communiquer sur cette offre privilège, en particulier sur son site Internet et les réseaux sociaux

2.2 musée des Beaux-Arts

Le musée des Beaux-Arts s'engage à :

- Proposer aux détenteurs du Pass Dégustation, sans réservation et dans la limite des places disponibles, une visite commentée de ses collections sur le thème *Le vin en peinture*, au tarif exceptionnel de 3 euros, le samedi 16 juin 2018 à 11h ;
- Communiquer sur cette offre privilège, notamment dans son agenda en ligne ;
- Mettre à disposition des visuels du musée pour qu'ils soient reproduits dans l'exposition organisée par Bordeaux Grands Evénements du 14 au 18 juin, et relayer sur ses réseaux sociaux des photos de ces reproductions d'œuvres dans l'exposition (photos qui seront communiquées au musée par Bordeaux Grands Evénements).

Article 3 – Engagements de Bordeaux Grands Evénements :

3.1 Bordeaux Grands Evénements s'engage pour le musée d'Aquitaine à :

- Communiquer sur l'exposition « Jack London dans les mers du Sud » sur ses supports de communication (dossier de presse, site internet, réseaux sociaux) ;
- Faire figurer le tarif réduit consenti pour l'exposition dans les avantages du Pass Dégustation et dans la communication qui pourra être faite autour de ceux-ci.

3.2 Bordeaux Grands Evénements s'engage pour le musée des Beaux-Arts à :

- Communiquer sur la visite « *Le vin en peinture* » sur ses supports de communication (dossier de presse, site internet, réseaux sociaux) ;
- Faire figurer le tarif réduit consenti pour la visite dans les avantages du Pass Dégustation et dans la communication qui pourra être faite autour de ceux-ci.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature du présent contrat jusqu'au 30 juin 2018. Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les partenaires.

Article 5 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de un mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Le musée d'Aquitaine se réserve la possibilité de suspendre les activités, après concertation des partenaires.

Article 6 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour Bordeaux Grands Evénements, 42 allées d'Orléans – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire
Conseiller à la Métropole
de Bordeaux,

Pour Bordeaux Grands Evénements,
Le Président,

Fabien ROBERT

Stephan DELAUX